



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Pôle Ressources
Assemblées**

Séance du 16 juillet 2020 (18h00)

Salle Montgolfier - Hôtel de ville

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémie FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-121 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L' ' ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS ' (APAJH) -
ELECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil Municipal de procéder à l'élection de procéder à l'élection d'un représentant de la commune chargé de siéger au sein du Conseil d'Administration de l'APAJH (association pour adultes et jeunes handicapés), association œuvrant dans le domaine du handicap.

Monsieur le Maire, propose la candidature de Bernard CHAMPANHET.

Après avoir précédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

VU l'avis favorable de la commission développement humain et solidarités du 7 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT Bernard CHAMPANHET en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'APAJH.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération .

Fait à Annonay le : 23/07/20
Affiché le : 23/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET

